

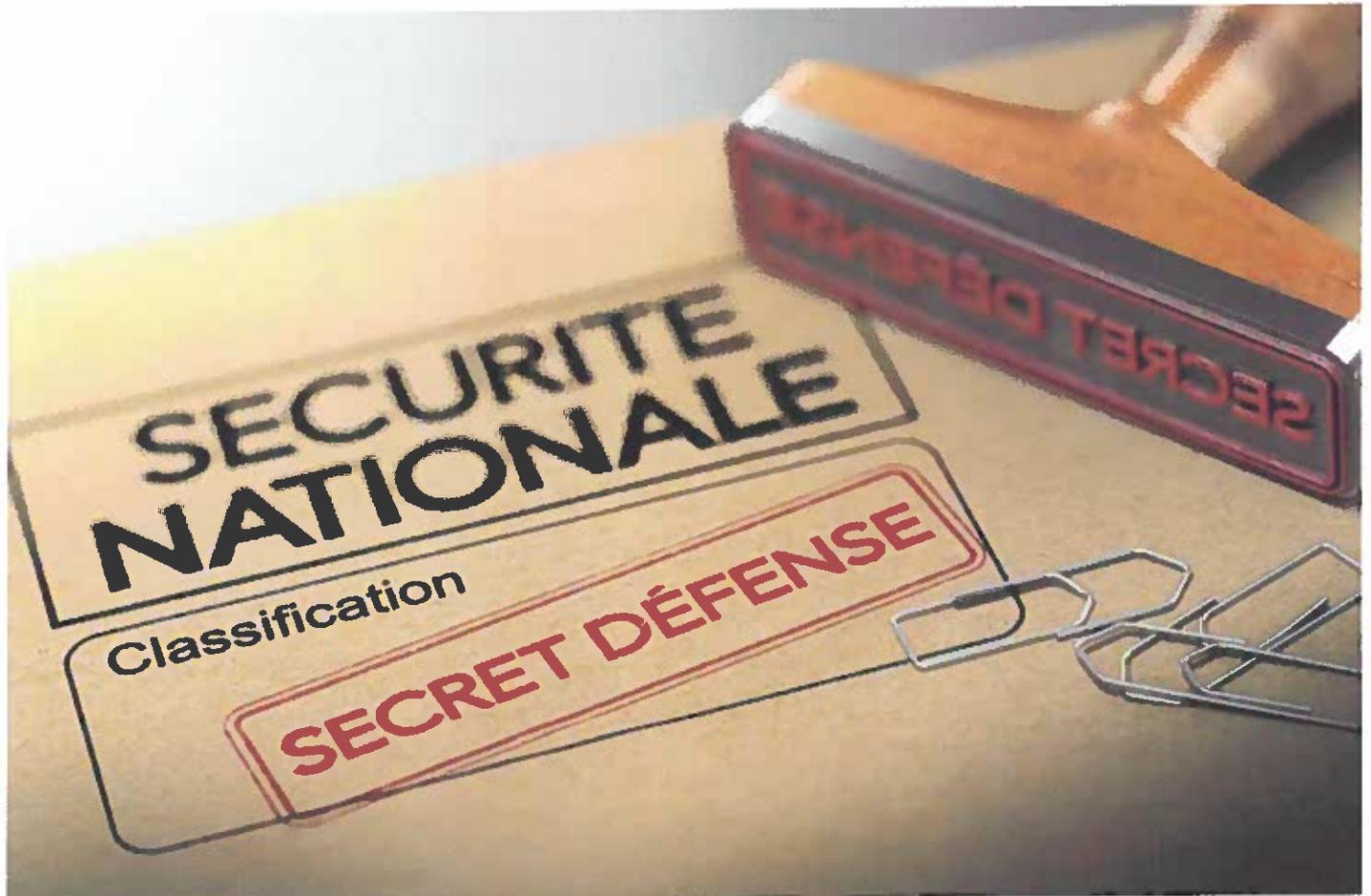
[Accueil \(/\)](#) > [France \(/France\)](#)

Archives « secret-défense » : le Sénat et le Conseil d'État se penchent sur la question

Analyse Le projet de loi de lutte contre le terrorisme, dont l'article 19 concerne les archives classées défense, arrive au Sénat. Dans le même temps, le conseil d'État étudie un recours déposé par des associations qui dénoncent un manque d'accès à ces fonds.

Béatrice Bouniol, le 16/06/2021 à 18:59 Modifié le 16/06/2021 à 19:00

Lecture en 3 min.



(mailto:?subject=Archives « secret-défense » : le Sénat et le Conseil d'État se penchent sur la question&body=Le projet de loi de lutte contre le terrorisme, dont l'article 19 concerne les archives classées défense, arrive au Sénat. Dans le même temps, le conseil d'État étudie un recours déposé par des associations qui dénoncent un manque d'accès à ces fonds.%0D%0A%0D%0Ahttps://www.la-croix.com/France/senateurs-juges-Conseil-dEtat-penchent-archives-secret-defense-2021-06-16-1201161556)



(https://www.facebook.com/sharer/sharer.php?u=https://www.la-croix.com/France/senateurs-juges-Conseil-dEtat-penchent-archives-secret-defense-2021-06-16-1201161556)



(https://twitter.com/intent/tweet?&text=Archives « secret-défense » : le Sénat et le Conseil d'État se penchent sur la question&url=https://www.la-croix.com/France/senateurs-juges-Conseil-dEtat-penchent-archives-secret-defense-2021-06-16-1201161556)

C'est ce qui s'appelle une coïncidence de calendrier. Au moment où les sénateurs abordent la question des archives secret-défense, une audience se tient au Conseil d'État sur le même sujet. Audience dont les conclusions pourraient bien influencer les débats parlementaires en cours, sur l'article 19 du projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement. C'est en tout cas ce qu'espère un collectif d'historiens, juristes et archivistes qui y voit une limitation du droit fondamental à accéder aux archives.

Un arrêt du Conseil d'État qui pourrait changer les débats au parlement

Mercredi 16 juin, le rapporteur public du conseil d'État a ainsi rendu ses conclusions, concernant une circulaire du gouvernement, obligeant à déclassifier tout document secret-défense avant communication. Et il a, très clairement et en des termes parfois secs, demandé son annulation. À l'expiration du délai de 50 ans, fixé par la loi de 2008, ces archives sont pleinement communicables, a-t-il rappelé. Il faut à présent attendre l'arrêt du Conseil d'État, qui devrait intervenir dans deux à trois semaines – et qui, dans l'immense majorité des cas, suit les conclusions du rapporteur public.

nes-raisons-de-publi- La Croix ?

Il est de notre devoir d'expliquer, avec lumière et clarté, le monde qui vous entoure, afin que vous puissiez bâtir votre opinion.

37/27

(https://www.la-croix.com/argum

Le site La Croix est payant, nous vous offrons 3 articles gratuits pour découvrir nos contenus. Il vous reste 2 articles.

